

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'établissement de l'école Marguerite-Bourgeois, tenue le 29 août 2023, au Salon du personnel, de 18 h 30 à 21 h 30.

Sont présents :

Mme Émilie Rochette, parent et présidente
Mme Cynthia Paquet, parent
Mme Delphine Lambeaux, parent
M. Jean-François Mercure, parent
Mme Laurence Goyette-Grenier, représentante du personnel enseignant
Mme Catherine Émond, représentante et responsable du service de garde
Mme Chantal Meunier, représentante du personnel de soutien

Représentants de la communauté :

Mme Jenny Beauchemin

Participe également :

M^{me} Mylène Desbiens, directrice de l'école

Sont absents :

M. Frédérick Carrier, parent
Mme Julie Beaudoin, représentante du personnel enseignant
Mme Catherine Pothier, représentante du personnel professionnel
M. Maxime Alain, représentant de la communauté

	<p>1. Ouverture de la séance et vérification du quorum</p> <p>À 18 h 30, Madame Émilie Rochette, présidente, souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et ouvre la séance.</p>
<p>CE # 23-08-29/727</p>	<p>2. Lecture et adoption de l'ordre du jour</p> <p>CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;</p> <p>Aucun point n'a été ajouté à l'ordre du jour.</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Jean-François Mercure, secondé par madame Laurence Goyette-Grenier, il est résolu à l'unanimité;</p> <p>D'APPROUVER l'ordre du jour proposé pour la séance extraordinaire du 29 août 2023.</p> <p>APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ</p>
<p>CE # 23-08-29/728</p>	<p>3. Modifications à la grille-matières</p> <p>Mme Mylène Desbiens explique la difficulté de trouver un enseignant en arts plastiques et en musique. Elle précise qu'en contexte de pénurie, il est peu probable de trouver un enseignant qualifié pour ces matières durant l'année scolaire. Elle demande l'aval au Conseil d'établissement de modifier ces matières à la grille-horaire et de les remplacer par des cours de danse et d'activités en plein air. Cette modification respecterait le Régime pédagogique.</p> <p>CONSIDÉRANT les informations de madame Mylène Desbiens;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Meunier secondé par Émilie Rochette, il est résolu;</p> <p>D'APPROUVER la grille-matière modifiée.</p> <p>APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.</p>

CE # 23-08-29/729

19. Levée de la séance

Tous les sujets de l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par madame Émilie Rochette, et résolu :
QUE la séance ordinaire soit levée à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Mylène Desbiens, directrice

Émilie Rochette, présidente

Date